



Une déclaration du maire

Le 7 avril 2004



Pour un moratoire sur les expulsions locatives

Depuis le 15 mars, Monsieur le Préfet peut, après la trêve hivernale, ordonner le concours de la force publique (la police) pour procéder à l'expulsion des locataires n'acquittant pas régulièrement leurs loyers.

A Aubervilliers, environ 800 familles sont en procédure d'expulsion.

D'ici l'hiver prochain, environ 200 d'entre elles auront été " de gré ou de force " contraintes de quitter leur logement sans qu'aucune autre possibilité d'hébergement ne leur ait été proposée.

Je suis de ceux qui pensent qu'aucune mansuétude ne doit être accordée à ceux qui, disposant de revenus suffisants, choisissent de ne pas régler leurs loyers. Mais la réalité c'est que la grande majorité des familles menacées d'expulsion est confrontée à des difficultés liées à la perte d'un emploi, le départ de l'un des conjoints, à des situations d'extrême précarité morale et matérielle.

Depuis des années, les élus, les travailleurs sociaux, les associations sont confrontés à cette pratique indigne d'un Etat de droit qui condamne à la rue des femmes et des enfants.

Cette pratique ne règle rien et la prise en charge, par la collectivité, des familles en errance est souvent bien plus onéreuse que le maintien dans les lieux ou le versement par l'Etat des fonds prévus pour indemniser les propriétaires privés et publics.

Il est temps, comme je le réclame avec beaucoup de maires de Seine-Saint-Denis, de décider d'un moratoire suspendant l'exécution de toutes les expulsions locatives et de se mettre autour d'une table afin de rechercher des solutions adaptées à la situation des familles en détresse, sans spolier les bailleurs de leurs revenus.

Pascal Beudet

Maire d'Aubervilliers